

PRECIS DES DEBATS

DE LA

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

SESSION DE 1835.

Bibliothèque
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, Q.U.B.



Lundi, 23 Février 1835.

MORIN propose, que vu qu'il n'y a pas encore de comités de nommés et pour accélérer davantage les affaires, la Chambre siège deux fois par jour. (Agréé)

ÉTAT DE LA PROVINCE.

M. MORIN. Je me lève maintenant pour proposer que la Chambre se forme en Comité Général pour considérer l'Etat de la Province, mesure que je considère comme nécessaire, afin de nous assurer, si nous serons gouvernés conformément aux lois, et aux droits de sujets Anglais, et si nous jouirons véritablement des avantages d'une liberté constitutionnelle, ou si nous gerirons sous le poids de la tyrannie qui pèse sur nous, et se répand parmi nous sous les plus hideuses formes.

Malgré qu'il pourrait y avoir plusieurs sujets bien importants à amener devant ce comité, pour ma part je ne me propose d'y amener qu'une seule mesure. Ainsi ceux des Membres, qui, vu la nécessité de statuer sur plusieurs sujets d'importance majeure, paraissent désirer une session, ne trouveront pas mauvais que je vienne avec cette proposition, et que j'appelle la majorité d'entre eux à profiter des premiers instans de notre réunion, si nous le pouvons, sans être harassés par une administration ennemie, pour prendre en considération l'Etat de la Province; et pour déclarer d'une manière solennelle que nous concourons volontiers dans les mesures prises par la dernière chambre. Tout ce que je désire est de faire exprimer cette approbation de la conduite du dernier Parlement par une Pétition au Parlement d'Angleterre, pétition que je proposerai être la même que celle déjà signée par les Membres en leur qualité individuelle et hors de session. On pourrait croire que cette pétition déjà signée suffirait; mais lorsqu'elle aura l'approbation des Membres, constitués en une des branches de la Législature et qu'elle portera les signatures additionnelles d'un grand nombre de Membres qui n'ont pu la signer à cause de la distance des lieux, elle devra avoir un caractère plus solennel et plus imposant. Mon seul objet est donc de faire ratifier par la Chambre une mesure déjà adoptée au dehors. Je n'ai point d'autre chose à soumettre que cette Pétition, qui est un exposé fidèle des nouveaux griefs du Pays, exprimés dans un langage très modéré et plus modéré peut-être qu'il me semblerait convenir à un peuple opprimé. Je ne proposerai pas toutefois qu'elle soit votée aujourd'hui; je désire

seulement que le comité siège, fasse rapport le progrès, et soit longtemps ouvert aux mesures que chacun désirerait amener: proposition qui ne peut souffrir aucune difficulté à mon avis. (agréé.)

La Chambre se forme en comité; Mr. LARUE est appelé au Fauteuil, Mr. MORIN propose de résoudre qu'il serait expédient de faire une requête au Parlement Impérial &c. (vide Journal.)

MR. GOGY: Voici qui me paraît aller bien vite. Nous venons de recevoir la harangue de Son Excellence, et déjà nous demandons un comité sur l'état de la Province. Le Gouverneur vient de nous annoncer qu'il a reçu des dépêches, et nous ne savons pas encore s'il n'a pas reçu ordre de faire disparaître les griefs dont la majorité s'est plainte l'année dernière; et déjà l'on demande un comité? C'est marcher plus vite encore que je ne m'y attendais. Je ne me suis point opposé à la formation du comité, parceque je n'avais point le moindre espoir de réussir. Mais suivant moi, il eût été naturel d'espérer une réparation des griefs et de l'attendre?

Comme quelques gazettes, en me nommant le chef de l'opposition, auraient pu répandre quelques impressions défavorables, et faire croire que j'étais lié et vendu à l'Exécutif, je prendrai cette occasion pour faire connaître mes sentimens. Depuis que je suis dans cette Chambre, je m'y suis toujours exprimé avec fermeté, indépendance et modération. Je n'ai pas plus craint d'accuser l'Hon. Juge Kerr, que de rendre vacant le siège de l'Hon. Mondelet; enfin rien ne m'attache ni ne me lie au gouvernement. Mais il nous faut un gouvernement quelconque, soit un gouvernement d'étrangers, qui ne connaissent point nos mœurs ni nos habitudes, soit un gouvernement de natis du pays, que je préfère de beaucoup. Cependant je m'oppose à la proposition actuelle; parceque comment se peut-il que des membres qui ne se sont pas journellement occupés de la chose publique, et qui ont vécu de leur industrie, puissent voter si promptement cette pétition? D'ailleurs il faut voir si les griefs ne sont pas déjà réparés. Quel médecin, qui sans savoir si un premier cathédrique a fait effet, en administre un second? Je veux bien qu'on prenne l'Etat du Pays en considération, mais en temps et lieu. Voilà pourquoi je fais motion que le Président laisse la chaire et fasse rapport de progrès.

MR. BERTHELOT: Je suis flatté d'entendre l'Hon. Membre dire qu'il n'a aucune relation

